



PANTIN, le 7 novembre 2007

CASU: REVALORISATION INDEMNITAIRE EFFET FICHE DE PAIE 2007: C'EST FAIT

Le décret modifiant celui de 2002 sur l'indemnité de responsabilité administrative et l'arrêté fixant les taux 2007 pour l'IRA ont été signés lundi 5 novembre au soir.

Les taux sont désormais les suivants avec effet du 1^{er} janvier 2007

			Taux 2007	Rappel des taux 2002
SGASU	1 ^{er} Groupe	25%	3 500 €	1 525 €
	2 nd groupe	75%	3 000 €	1 220 €
CASU	1 ^{er} groupe	30%	2 000 €	1 067 €
	2 ^{èm} egroupe	50%	1 500 €	762 €
	3 ^{èm} egroupe	20%	1 100 €	0€

Ainsi plus aucun CASU n'est exclu de cette indemnité, plus aucun CASU ne vaut 0 !

Les Recteurs, les SGA, les SGEPES, les Directeurs du CNOUS, du CNED et du CNDP et le ministère de la jeunesse et des sports ont été informés par une note de la direction de l'encadrement le 6 novembre leur demandant la mise en paiement pour décembre 2007.

Les commissaires paritaires académiques d'A&I interviennent auprès des recteurs pour s'assurer du versement de l'IRA sur la paie de décembre 2007.

Certains promettent...

D'autres réalisent

Ne l'oubliez pas au moment du vote pour les C A P.

Des CASU aux Administrateurs,...en devenir pour REUSSIR